

## Modalités d'inscription 2024/2025

<b>Vous avez déjà un compte</b>	<b>Vous êtes nouveau</b>
-Vérifier vos infos sur le portail famille -Fournir assurance scolaire -Fournir le quotient CAF -Accepter et signer le règlement intérieur	-contacter le service afin d'obtenir vos identifiants -Remplir le dossier périscolaire -fournir l'assurance scolaire et le quotient CAF - Accepter et signer le règlement intérieur

### **Paiements :**

Sur place

- Par chèque
- En espèce
- Par carte bancaire

En ligne sur le portail famille.

Les inscriptions et les annulations se font via le portail famille, par téléphone, par mail, ou directement à l'accueil de la mairie annexe, à l'année ou jusqu'au jour même avant 12h00.

Aucune inscription ne sera prise à l'école.

### **Pour les familles utilisant le temps périscolaire du midi (cantine), une inscription au service périscolaire est obligatoire.**

Vous pouvez inscrire ou désinscrire vos enfants le jour même jusqu'à 12h00 sur le portail famille ou auprès du service éducation.

**L'inscription à la garderie sera validée uniquement après le paiement en ligne ou au service éducation de la mairie.**

Les enfants non-inscrits ne seront pas acceptés à la garderie.

Les enfants inscrits à la garderie du soir ne pourront être récupérés **qu'à partir de 17h00.**